

**Dossier R-4070-2018**  
**Séance de travail du 20 octobre 2020**

<b>Engagement #</b>	<b>Libellé de l'engagement du Coordonnateur</b>	<b>Date du dépôt</b>
1.	Le Coordonnateur s'engage à déposer les annexes Québec des normes FAC-010-3, FAC-011-3 et PRC-024-2 en prévoyant une sous-section « 4.1 <i>Fonctions</i> », pour laquelle il n'y aura aucune disposition particulière et, le cas échéant, une autre sous-section « 4.2 <i>installations</i> ».	12 novembre 2020
2.	Annexe Québec de la norme FAC-010-3 - section « D. Conformité »  2.1 Veuillez corriger le titre de la sous-section 1.1 de la section D : « <i>Responsabilité de la surveillance de la conformité</i> » de l'annexe Québec par « <i>Responsable de mesures pour assurer la conformité</i> », tel que pour la section correspondante de la norme.	12 novembre 2020
3.	Exigence E.3.6 de la normes FAC-010-3 et Exigence E3.7 de la norme FAC-011-3  Pour répondre à la question 3.1, veuillez tenir compte de la formulation de la NERC et de la traduction effectuée par le Coordonnateur pour les exigences E.3.6 et E.3.7 des normes FAC-010-3 et FAC-011-3, ainsi que de la traduction pour ces exigences aux normes en vigueur <a href="#">FAC-010-2.1</a> et <a href="#">FAC-011-2</a> .  3.1 Veuillez expliquer l'utilisation de l'expression « <i>dépassement d'une SOL</i> » aux exigences E.3.6 et E3.7 des normes FAC-010-3 et FAC-011-3 respectivement au lieu de « <i>non-respect</i> ». Veuillez notamment préciser dans votre réponse s'il y a des limites SOL minimales en-dessous desquelles il ne faudrait pas opérer.	12 novembre 2020

	3.2 Veuillez expliquer si la correction de la traduction « <i>dépassement d'une SOL</i> » s'avère pertinente et opportune au présent dossier.	
4.	<p>Norme FAC-011-3 – Traduction de l'expression « <i>identified in E.1.1</i> » utilisé par la NERC</p> <p>Pour répondre à la question 4.1, veuillez tenir compte de la formulation de la NERC et de la traduction effectuée par le Coordonnateur pour la sous-section 2.3.2 de la section D de la norme FAC-010-3 et pour les sous-sections 1.1.2, 1.2 et 1.3 de la section E des normes FAC-010-3 et FAC-011-3.</p> <p>4.1 Veuillez remplacer, à la sous-section 2.3.2 de la section D de la norme FAC-011-3, l'expression « <i>définies au paragraphe 1.1 de la section E</i> » par « <i>définies à l'alinéa 1.1 de la section E</i> ».</p>	12 novembre 2020
5.	<p>Norme FAC-011-3 – Traduction du terme « <i>and/or</i> » utilisé par la NERC.</p> <p>5.1 Veuillez confirmer ou infirmer que l'utilisation du terme « et » aux sections 1.2.5 et 1.4 de la norme FAC-011-3, permet d'obtenir le même résultat que l'utilisation du terme « et/ou ». Veuillez considérer dans votre réponse le fait que la norme en vigueur <a href="#">FAC-011-2</a> utilise « et/ou » à ces sections.</p>	12 novembre 2020
6.	Déposer les normes du Bloc 2 afin de tenir compte des annotations avec lesquelles le Coordonnateur était en accord lors de la préparation de la présente séance de travail et au cours de cette présente séance de travail qui ont menées aux engagements précédents.	12 novembre 2020